

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1 avril 2021

Mairie – Salle 14

1. Vérification du quorum

Absents excusés : M. Bruno MOULIN, Mme Madeleine CHABANOLLE,
M. Jacques GARCIA, M. Sylvain BARRIER

Pouvoirs : M. Bruno MOULIN à M. Frédéric LARGERON
Mme Madeleine CHABANOLLE à Mme Sylvie MARCOUX
M. Jacques GARCIA à M. Bruno DUFAURE DE CITRES
M. Sylvain BARRIER à Mme Martine GINET

Emmanuel SALGADO informe le Conseil Municipal de la démission de Madeleine CHABANOLLE de la Communauté de Communes « Loire-Semène » et de la nomination de Julie TARERAT pour la remplacer.

2. Nomination du secrétaire de séance

Rémy PANGAUD

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 mars 2021

Adopté à la majorité (5 abstentions)

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Mission : Mise en valeur paysagère de l'entrée de bourg, carrefour de la Mairie : Sarl ALPAGES (1 457.50 € H.T.)
- Aspirateur eau/poussière Ecole F. Dolto : PROLIANS (248.00 € H.T.)

5. Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du Budget de la Commune : Modificatif

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du Budget Commune d'un montant de 812 836.36 € en investissement.

Il s'avère que le résultat de clôture de l'exercice 2020 du Budget Commune pour la partie fonctionnement doit tenir compte du transfert de résultat du Budget Eau par opération d'ordre non budgétaire, soit 10 165.62 €.

Emmanuel SALGADO propose de voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du Budget Commune pour un montant de 823 001.98 €.

Adopté à l'unanimité.

6. Vote des taux 2021 des Taxes Foncières

Emmanuel SALGADO rappelle que les taxes constituent l'une des principales recettes de la commune.

Il propose de voter les taux 2021 des Taxes Foncières : Taxe Foncière sur le Bâti et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Rappel des taux 2020 :

Taxe Foncière sur le Bâti : 19.40 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 84.86 %

Les communes ne votent pas de taux de Taxe d'Habitation en 2021 et en 2022. Le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) sera le taux de 2019, soit 11 % pour Saint-Didier en Velay. Ce taux sera figé jusqu'en 2022 inclus.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux compte tenu du contexte sanitaire.

Adopté à l'unanimité

7. Vote des Budgets Primitifs 2021

Emmanuel SALGADO salue le travail des services de la mairie. Il propose de voter les Budgets Primitifs 2021 :

- Budget Commune.

M. Le Maire présente en détail le budget fonctionnement par chapitres puis le budget d'investissement. Il rappelle l'objectif de veiller aux dépenses de fonctionnement, de rechercher des subventions pour financer les projets et de ne pas recourir à un emprunt d'équilibre en 2021.

Julie TARERIAT regrette un manque de prudence sur les recettes d'investissement. Emmanuel SALGADO répond qu'un point financier sera fait régulièrement.

RECETTES :	3 554 228,98 €
RECETTES ENGAGEES	1 501 590,00 €
RECETTES A PREVOIR	494 637,00 €
OPERATIONS D'ORDRE	1 558 001,98 €
EMPRUNT POUR EQUILIBRE	0,00 €

DEPENSES	3 554 228,98 €
DEPENSES ENGAGEES	1 279 852,00 €
DEPENSES A PREVOIR	1 033 362,00 €
OPERATIONS D'ORDRE	95 515,73 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019 REPORTE	945 499,25 €

- Budget Camping
- Budget Lotissement. Le budget présenté est en suréquilibre.

Adoptés à l'unanimité.

8. Avance remboursable du Budget de la Commune au Budget du Camping

Emmanuel SALGADO propose de verser une avance remboursable d'un montant de 20 000 € du Budget de la Commune au Budget du Camping.

Adopté à l'unanimité.

9. Subvention Association « Equoranda »

Martine GINET propose d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association « Equoranda » pour le versement des primes façades aux particuliers.

Elle fait part d'un engouement sans précédent pour ces primes, contribuant à l'embellissement de la commune. 5 dossiers sont en attente.

Adopté à l'unanimité.

10. Création d'une régie de recettes « Cantine » pour l'Ecole F. Dolto

Agnès BESSETTE propose de créer une régie de recettes pour la gestion de la cantine de l'Ecole F. Dolto. Un service de paiement en ligne sera créé sur le Portail Famille de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

11. Ouverture d'un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) pour la régie de recettes « Cantine »

Agnès BESSETTE propose d'ouvrir un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) pour la régie de recettes « Cantine ».

Adopté à l'unanimité.

12. Attribution du marché « Réfection du chauffage de la Piscine »

L'étude technique réalisée par le Bureau d'Etudes SYMBIAU TECH concernant le chauffage de la piscine a démontré que la solution la plus performante en prenant en compte les coûts d'installation, d'exploitation et de maintenance est le chauffage avec des pompes à chaleur électriques. Le montant estimatif s'élève à 66 162 € H.T. Le temps de retour sur investissement sera compris entre 4 et 5 ans. M. le Maire précise que les frais d'électricité devraient s'élever à 6 000 € contre 20 000 € auparavant.

Emmanuel SALGADO rappelle qu'il a été décidé de lancer un marché sans publicité et sans concurrence le 10 mars 2021.

Il propose d'attribuer le marché « Réfection du chauffage de la Piscine » pour l'installation de 3 pompes à chaleur à l'entreprise Hervé Thermique pour un montant de 57 978.00 € H.T. , option comprise (commande déportée en local technique).

Adopté à l'unanimité.

13. Tarifs 2021 Piscine

Bruno DUFAURE DE CITRES propose les tarifs 2021 pour la piscine :

Droit d'entrée (ticket) :

Série A : 5 €

(Adultes + 14 ans Communautés de Communes « Loire Semène » et « Marches du Velay », touristes payant la taxe de séjour)

Série B : 3 €

(Enfants 4 à 14 ans)

Série C : 2 €

(Groupes d'enfants avec encadrant : centre de vacances, stages sportifs, centre de loisirs)

Série D : 14 €

(Adultes extérieurs + 14 ans)

Série E : 5 €

(Perte de bracelet)

Les séries F et G (Pass famille extérieur) sont supprimées.

Carte d'abonnements de 10 entrées

Série A : 35 €

Série B : 20 €

Série D : 120 €

Frédéric LARGERON explique ne pas être d'accord avec le choix proposé d'augmenter les tarifs de la série D. Il rappelle le rôle social de la piscine et affirme qu'il n'est pas certain que l'augmentation des tarifs résolve les problèmes d'incivilité. Il dit regretter la suppression des tarifs familles extérieurs.

Pascal POINAS affirme qu'il faut tenter quelque chose pour lutter contre l'insécurité.

Bruno DUFAURE DE CITRES rappelle la baisse de la fréquentation ces dernières années et le prix (7 000 €) payé à une société de gardiennage en 2019.

Emmanuel SALGADO rappelle l'importance de la piscine dans la notoriété de la commune. Il affirme qu'un bilan moral et financier sera fait à l'automne 2021.

Le Conseil Municipal décide d'intégrer la Communauté de Communes Pays de Montfaucon au tarif série A et qu'une carte VIP piscine sera proposée aux touristes des 3 Communautés de Communes concernées via les hébergeurs.

Adopté à la majorité (5 contre)

14. Convention de gestion du snack bar de la piscine saison 2021

Bruno DUFAURE DE CITRES propose de confier la gestion du snack bar de la Piscine pour la saison 2021 à M. Sébastien COTTE (Snack « La Raclette » à Saint-Etienne). Il précise que l'accès au snack par l'extérieur ne sera plus possible.

Adopté à l'unanimité

15. Subvention DRAC pour les travaux de l'Eglise

Martine GINET propose de déposer une demande de subvention à la DRAC au titre des « Travaux sur un immeuble Monument Historique » pour l'Eglise.

Montant estimatif pour les travaux envisagés : 35 385.00 € H.T.

- Restauration du porche : 13 250.00 € H.T.
- Rénovation de la porte 2 vantaux : 14 385.00 € H.T.
- Remplacement des 2 portes latérales : 7 750.00 € HT. Un accès PMR pourra être réalisé.

Taux de subvention : 30 % soit 10 615 €. Le département pourrait aussi proposer une subvention à hauteur de 10 000 €.

Adopté à l'unanimité.

16. Avis sur l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général – Programme d'entretien de la ripisylve – Bassin versant de l'Ondaine, du Lizeron et de leurs affluents à la demande de Saint-Etienne Métropole

Par arrêté N°21-028 du 11 mars 2021, Madame la Préfète de la Loire a prescrit la mise à l'enquête publique de la demande présentée par Saint-Etienne Métropole en vue d'obtenir les autorisations concernant la Déclaration d'Intérêt Général pour le programme d'entretien de la ripisylve – Bassin versant de l'Ondaine, du Lizeron et de leurs affluents.

Madame la Préfète de la Loire demande l'avis du Conseil Municipal des communes de Firminy, Saint-Victor-sur-Loire, Roche la Molière, la Ricamarie, le Chambon Feugerolles, Fraisses, Unieux, Saint-Paul-en-Cornillon, Saint-Genest Malifaux, Planfoy, Saint-Romain-les-Atheux, Saint-Ferréol d'Auroure, Saint-Just Malmont et Saint-Didier en Velay, notamment au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire.

L'enquête aura lieu du 12 au 28 avril 2021 à 11 heures. La Commune de Firminy est désignée siège de l'enquête publique. Le public pourra prendre connaissance du dossier en Mairies de Firminy, Saint-Just Malmont et Saint-Romain-les-Atheux et sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/gestion-vegetation-bassin-versant-l-ondaine>.

Emmanuel SALGADO propose d'émettre un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

17. Questions diverses

- Agnès BESSETTE informe le Conseil Municipal que le Plan de Relance numérique permettra d'allouer une somme de 10 000 € à chacune des 2 écoles pour l'achat de matériel informatique. 3000 € restera à la charge de la commune.

- Dominique DURIEU fait le point sur les travaux de la Halle, annonçant du retard dans la livraison de l'ascenseur.
- François PAULLENARD précise que la lettre d'informations municipales sera distribué mardi prochain.
- Emmanuel SALGADO demande au Conseil Municipal d'approuver l'adoption d'une motion à destination de la Poste, la DGFIP nous ayant informé que la Trésorerie de Saint-Didier en Velay ne pourra plus pouvoir recevoir les sommes issues des régies de recettes.

M. Emmanuel SALGADO clôt la séance à 22 h 14.